Motion de la section Zoug HB9RF: Rév. Art. 5.4 des statuts

Motion 1:

La CCG devrait obtenir le droit de déposer des motions à l'assemblée des délégués de l'USKA

Pour ce faire il faut modifier l'alinéa 5.4 «Assemblée des délégués».

Version actuelle:

Les sections ou membres actifs sans appartenance à une section feront parvenir leurs requêtes par écrit, au Comité, etc. etc.

La section de Zoug propose la version suivante:

Les sections, la CCG ou les membres actifs sans appartenance à une section feront parvenir leurs requêtes par écrit au Comité, etc. etc.

Argumentation:

La CCG, en tant que commission de l'USKA élue doit, au même titre que les sections, les membres actifs sans appartenance à une section, être en mesure de déposer des motions directement à l'assemblée des délégués pour approbation ou refus. Les statuts actuels ne le permettent pas. La CCG doit transiter par une section pour déposer une motion, ce qui n'est ni utile ni rationnel.